

Conseil aux particuliers en architecture et en paysage

Vous résidez en Loire-Atlantique et avez besoin de conseils pour l'amélioration de votre lieu de vie ? Vous envisagez l'agrandissement, la rénovation, la transformation ou la construction de votre habitat et souhaitez être accompagné ? Vous vous interrogez sur la manière d'aménager votre jardin de manière cohérente avec votre mode de vie ? Le CAUE de Loire-Atlantique vous propose un service gratuit de conseil en architecture et paysage !

Les architectes et les paysagistes du CAUE de Loire-Atlantique vous conseillent, en amont de vos projets, lors d'un rendez-vous de 45 min pour vous aider à :

- **Comprendre le contexte paysager, urbain, architectural** afin d'y intégrer le projet et d'en tirer parti (optimisation du foncier, orientation, gestion du rapport au voisinage , respect et valorisation des patrimoines bâti et végétal, optimisation thermique, choix de matériaux...)
- **Comprendre les besoins**, améliorer l'organisation des espaces et prévoir leur évolutivité (volumétrie, implantation, organisation des usages)
- **Réaliser un projet « responsable »**, qualitatif d'un point de vue environnemental (choix de matériaux, modes de conception et de construction durables, types de clôtures, choix d'essence végétales...)
- **Choisir les compétences professionnelles** correspondant aux enjeux du projet
- Connaître et **comprendre les démarches administratives** à engager.

Bénéficiez de conseils sur-mesure en architecture et paysage

Les conseils et recommandations sont apportés au regard des éléments (photos et plans de l'existant, cadastre, croquis éventuels, etc.) que vous fournissez lors du rendez-vous.

Nos préconisations vont dans le sens de solutions qualitatives, durables, vertueuses au service de la qualité d'usage et des enjeux de cadre de vie.

Notre accompagnement

- Réalisation de permanences à Nantes et dans 16 intercommunalités de Loire-Atlantique.
- Conseil gratuit, sur rendez-vous. Durée 45 minutes.

Les actions du CAUE entrent dans le cadre de ses missions d'intérêt public définies par la loi de 1977 sur l'Architecture. Le CAUE de Loire-Atlantique fait partie intégrante de Loire-Atlantique développement. L'association participe ainsi, dans le respect de ses rôles et ses missions, à une offre globale de prestations que le Département de Loire-Atlantique et ses

partenaires mettent aux services des territoires de Loire-Atlantique.

Toutes nos offres architecture, urbanisme, paysage et patrimoine